



AMENAGEMENT NUMERIQUE TRES HAUT DEBIT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

SOUTIEN DU FONDS POUR LA SOCIETE NUMERIQUE



DEMANDE D'ACCORD PREALABLE DE PRINCIPE

**Dossier de synthèse à l'attention des membres
du Comité de concertation France Très haut débit**

Juillet 2015

1. Approche territoriale de la Loire-Atlantique

Quelques repères :

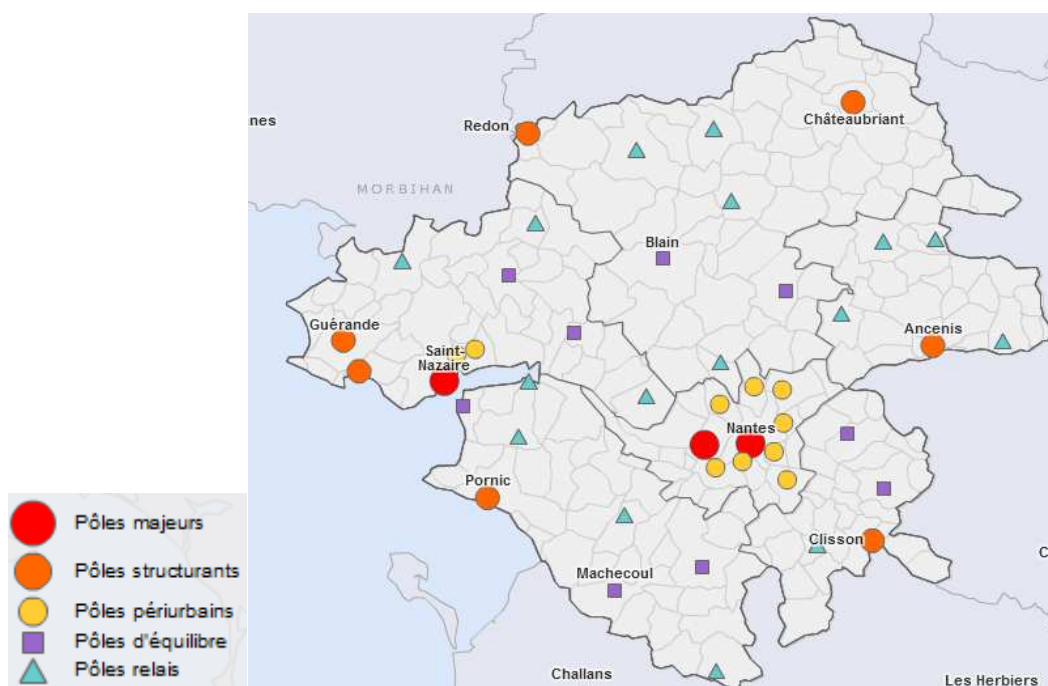
Superficie : 6 815 km²

Population : **1 313 000 habitants** (+ 13 000 habitants / an depuis 2006), 12^e département français.

Emplois : 562 500, **75 000 établissements**.

Infrastructures : 20 000 km de routes, 122 km de voies navigables, 63 gares, 1 aéroport international.

EPCI : 23 dont 1 communauté urbaine et 2 communautés d'agglomération, pour 221 communes.



Soutien du Fonds pour la Société Numérique : taux 41,2%, plafond prise 328 €.

Logements et lignes téléphoniques :

	Population	Lignes téléphoniques	Logements principaux	Logements secondaires
Total Loire-Atlantique	1 332 524	634 146	554 904	102 894
Dont zones conventionnées	801 389	402 537	354 928	65 113
Hors zones conventionnées	531 135	231 609	199 975	37 781

634 146 lignes téléphoniques sur le réseau cuivre.

226 NRA (hors NRA-MED), 3 seulement ne sont pas opticalisés en juin 2015.

92 % des lignes téléphoniques sont **dégroupées** pour 70 % des NRA en juin 2015.

87 % des NRA ouverts au **VDSL2** en juin 2015.

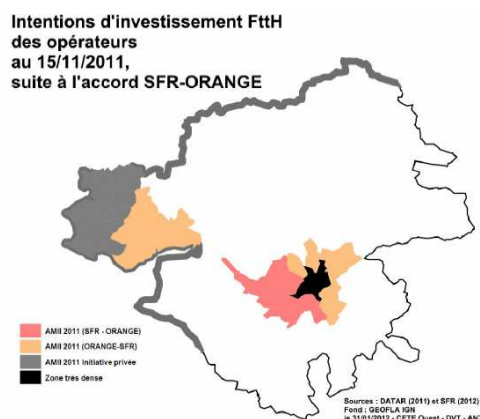
2. Les initiatives privées et publiques

Les zones conventionnées FTTH (48 communes) :

Nantes Métropole (hors Nantes zone très dense) : SFR primo investisseur pour l'ouest de la communauté urbaine et Orange co-investisseur ; à l'inverse, sur les communes de l'est de Nantes Métropole, Orange est le primo investisseur et SFR co-investit (accord national Orange – SFR de novembre 2011) ;

CARENE : Orange primo-investisseur et SFR co-investisseur ;

Cap Atlantique : déploiement FttH par Orange (seul opérateur à avoir déclaré son intention d'investir).



Zone conventionnée	Nantes Métropole	CARENE	Cap Atlantique
Nb de logements	290 922	65 074	48 532

*La zone conventionnée et la zone très dense (Nantes) concernent **64 %** des logements de la Loire-Atlantique.*

Le déploiement des services sur fibre optique pour les entreprises :

Des offres FTTO sont proposées aux entreprises sur les réseaux d'initiative privée, il s'agit notamment des offres CE2O et CELAN d'Orange : **126 communes couvertes** par ces offres aux tarifs catalogue, soit environ 90 % des entreprises de Loire-Atlantique.

Des réseaux d'initiative publique proposent également des offres FTTO sur certains territoires, il s'agit du réseau Omega sur Nantes Métropole et du réseau régional Gigalis.

La concertation entre les acteurs :

La CCRANT (en format départemental avec les opérateurs privés) s'est réunie le **8 novembre 2013**, une prochaine session est envisagée à l'automne 2015.

La CCRANT (en format régional avec les acteurs publics sans les opérateurs privés) s'est plusieurs fois réunie dans le cadre de la **révision de la SCORAN en 2014 et 2015**.

A ce jour, aucune convention de déploiement n'a été signée en Loire-Atlantique, des échanges sont en cours pour les trois territoires en zones conventionnées.

De nombreux échanges, avec les partenaires du Département (Etat, Région, EPCI, Sydela...) ainsi qu'avec les opérateurs privés, ont eu lieu en 2014 dans le cadre de l'élaboration du projet très haut débit et de la révision du SDTAN.

3. Les projets du SDTAN

A la suite de la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le Département de Loire-Atlantique a piloté, en 2011, l'élaboration du schéma directeur territorial d'aménagement numérique, approuvé le 25 mars 2012. Le SDTAN fixe une ambition de long terme : **le très haut débit pour tous les foyers et entreprises de Loire-Atlantique d'ici 2030.**

Le programme de montée en débit 2013-2016 :

150 sous-répartiteurs (55 mises en service effectives à date du présent document).

35 000 lignes environ (dont 65% environ bénéficieront du VDSL2).

34 zones d'activités

103 communes concernées, tous les EPCI concernés (hors zones conventionnées)

27 M€ d'enveloppe financière Département – Sydela (maîtrise d'ouvrage partagée)

Nota : le soutien du FSN n'est demandé sur cette opération que pour sa seconde phase (103 SR, 19 200 lignes).

Le projet FTTH 2016-2020 (tranche ferme) :

3 axes stratégiques :

- Continuité métropolitaine : communes limitrophes des zones conventionnées
- Equilibre territorial : communes pôles du Département
- Solidarité territoriale : environ 4 100 lignes inéligibles au haut débit ADSL

94 900 locaux (référentiel INSEE) à raccorder en mode FTTH/FTTE.

82 zones d'activités

401 sites stratégiques (priorités d'intérêt régional/départemental)

41 communes concernées

Réseau de collecte en propre restreint aux NRO positionnés à des SR non fibrés (sous réserve de disponibilité/capacité de l'offre LFO)

85 M€ HT : coût estimé des travaux de construction (hors raccordements)

L'inclusion numérique :

Pour les 4 200 lignes restant inéligibles à l'ADSL (estimées hors zones conventionnées) après les impacts de la montée en débit et du projet FTTH, le Département poursuit, depuis 2009, son dispositif de subvention kit-satellite pour tous les foyers inéligibles à 2Mbps en Loire-Atlantique. Le Département observe attentivement les évolutions technologiques que les opérateurs pourront proposer à l'avenir.

Après une longue phase de concertation, en 2014, avec l'ensemble des partenaires, le SDTAN a été révisé en date du 15 décembre 2014.

Situation potentielle des usagers de Loire-Atlantique en 2020 :

Très haut débit FTTH	Très haut débit VDSL2	Haut débit ADSL	Haut débit inclusion
77 %	11%	11%	< 1%

4. Le montage retenu

Gouvernance et portage du projet :

En date du 22 juin 2015, l'Assemblée départementale a adopté les statuts de la régie départementale **Loire-Atlantique Numérique**. Cette régie, rattachée au Département, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, a pour objet de gérer le service public industriel et commercial de construction et d'exploitation du réseau d'initiative publique très haut débit sur le territoire de Loire-Atlantique.

Le premier conseil d'administration de la régie s'est tenu le 1^{er} juillet 2015.

A côté de la régie, l'association des partenaires est envisagée au sein d'un comité de suivi qui, réuni régulièrement, s'exprimera sur l'avancement du projet et ses évolutions. Ce comité regrouperait l'Etat, la Région, le Sydela, les EPCI (via un collège) et les autres partenaires institutionnels concernés.

Par ailleurs, le comité de pilotage du SDTAN a naturellement vocation à perdurer, il regroupe l'ensemble des collectivités infra et supra départementales.

Montage contractuel :

Le Département a fait le choix **d'un marché global de conception – réalisation – exploitation - maintenance** récemment introduit dans le Code des marchés publics.

Cette procédure spécifique déroge au principe de loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 qui dissocie les fonctions de maîtrise d'œuvre de celle de maîtrise d'ouvrage, qui a pour objet de protéger les maîtres d'œuvre indépendants dans les opérations de construction de bâtiments publics. En effet, le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance permet au titulaire de réaliser à la fois les études et les travaux.

Cette opportunité, permettant de regrouper conception et réalisation, semble particulièrement intéressante compte-tenu des fortes contraintes (réglementaires, techniques, industrielles...) liées aux déploiements FTTH.

Dans le marché CREM, la maîtrise d'ouvrage est portée par la régie qui définit elle-même le catalogue des services propres sur le RIP et qui assume le risque commercial. Ce choix implique un engagement fort du Département sur toutes les phases du projet.

Dans ce type de marché (CREM), la durée du contrat est calquée sur le délai nécessaire au titulaire pour remplir les objectifs de performances qui seront contractuels.

A ce stade, et en lien avec les objectifs généraux du maître d'ouvrage pour ce projet, les objectifs porteraient sur :

- une optimisation du programme fonctionnel et technique ;
- une optimisation des coûts par l'utilisation d'infrastructures existantes pérennes ;
- l'optimisation de la conception en vue de faciliter les raccordements finaux ;
- construction des volumes de prises prévus annuellement ;
- capacité du candidat à mettre en œuvre une dynamique commerciale forte ;
- maintien de la qualité de service du réseau ;
- optimisation de la durée de vie des infrastructures.

La durée envisagée du contrat serait de 10 ans.

Le marché comprendrait une tranche ferme correspondant au périmètre global validé du projet ainsi que des tranches conditionnelles (raccordements finaux, desserte sites prioritaires, liens de collecte optique).

5. Le plan de financement

Total	État	Département / Régie	Région	Europe (FEDER)
159,5 M€ 100%	42,1 M€ 26,5%	92,4 M€ 58%	20 M€ 12,5%	5 M€ 3%

FEDER : en fonction des reliquats du programme 2007-2013 et des modalités de répartition du programme 2014-2020.

REGION : signature prochaine du protocole d'accord sur l'aménagement numérique, approuvé par les assemblées régionale et départementale.

DEPARTEMENT / REGIE* : inclut une part du SYDELA pour la montée en débit et une part de recettes de commercialisation FTTH venant des opérateurs commerciaux.

EPCI : participation au financement des raccordements finaux envisagée.

Composantes / estimations	Coût global	Part FSN
Montée en débit FTTN (19 270 lignes)	15 021 164 € 12 012 036 € (éligibles FSN)	4 206 615 €
BLOM 94 900 prises FTTH-FTTE	95 554 090 €	23 725 634 €
Raccordements 47 460 (50% à 10 ans, base 450 € coût moyen)	21 357 000 €	3 910 704 €
Inclusion numérique (subvention satellite 4 000 locaux)	1 600 000 €	600 000 €
Etudes	950 000 €	300 000 €
CONDITIONNELLE Transport anticipé BLOM phase ultérieure (220 établissements isolés + 10 ZAE potentiellement)	11 708 588 € MAXIMUM	4 100 348 € MAXIMUM
CONDITIONNELLE Collecte optique NRA-NRO (suivant capacités LFO)	13 461 030 € MAXIMUM	4 714 053 € MAXIMUM

Focus sur certaines composantes du soutien FSN :

Montée en débit : **phase 2 uniquement** ; 1/3 du soutien FSN serait reversé au SYDELA conformément à la convention financière établie.

Raccordements : **hypothèse prudentielle** d'un taux de pénétration augmentant de 5 % par an (soit 50 % à 10 ans) et d'un coût moyen de raccordement estimé à 450 €.

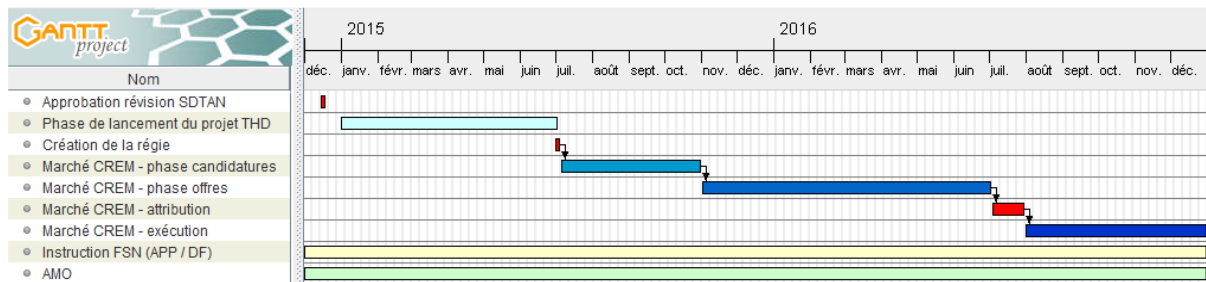
Conditionnelle - Transport anticipé BLOM phase ultérieure : une **tranche conditionnelle du marché CREM** permettrait la desserte FTTE de sites stratégiques hors du périmètre géographique 2016-2020 (conformément au récent cahier des charges publié) ; à ce stade le chiffrage est réalisé sur la base d'une infrastructure créée intégralement en génie civil neuf :

- établissements isolés (220 potentiels sites stratégiques d'intérêt régional/départemental)
- 10 ZAE (environ 500 entreprises)

Conditionnelle - Collecte optique : 13,5 M€ de coût global dans l'hypothèse où l'offre LFO ne pourrait être utilisée ; **le Département n'entend pas réaliser de collecte en propre sauf nécessité avérée.**

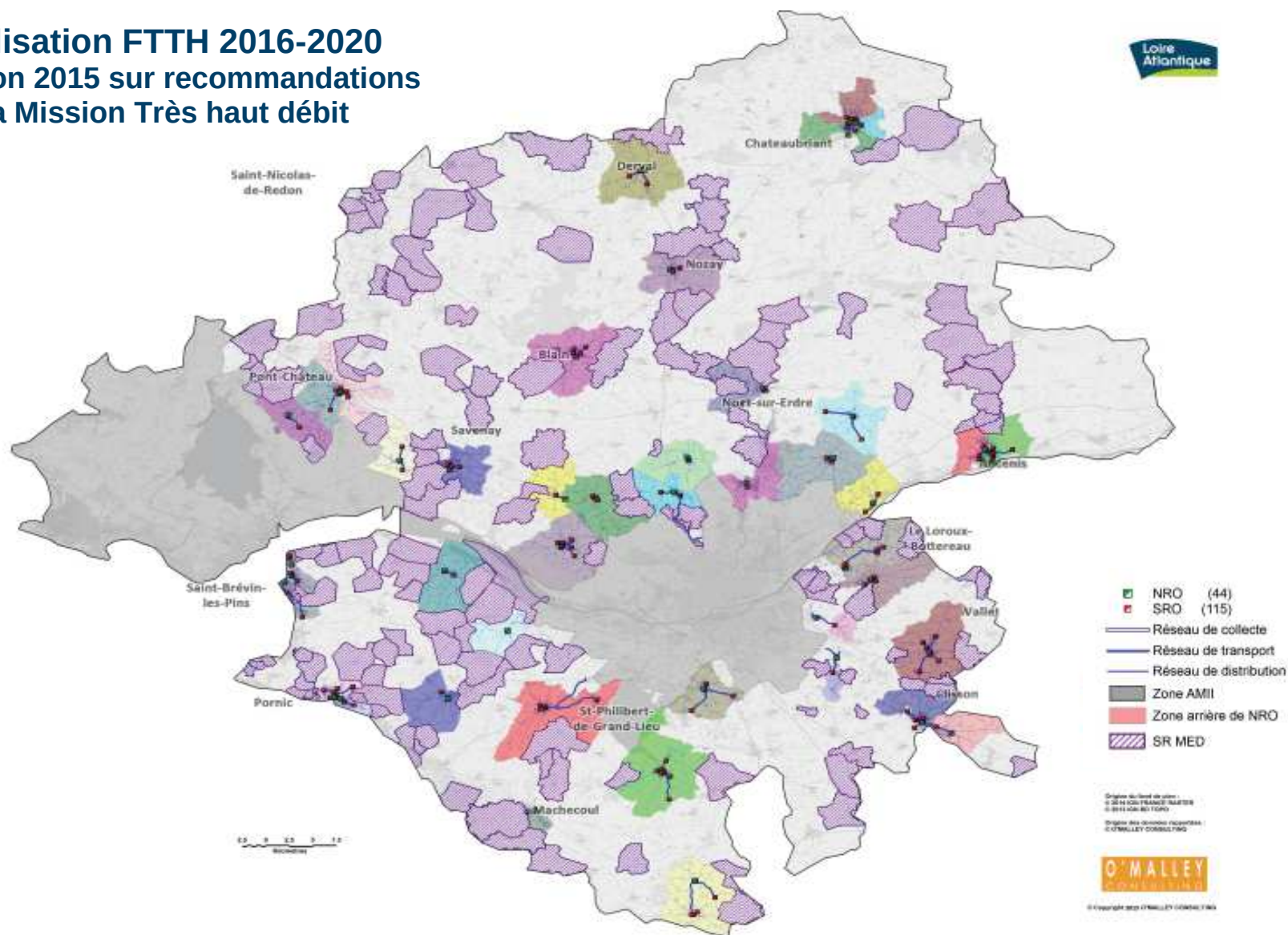
6. Le macro-planning

Décembre 2014 :	approbation de la révision du SDTAN
1^{er} juillet 2015 :	création de la régie Loire-Atlantique Numérique
Juillet 2015 :	lancement de la procédure de marché CREM
Juillet 2016 :	attribution du marché CREM
Fin 2016 :	démarrage travaux FTTH, fin des travaux de montée en débit



Modélisation FTTH 2016-2020

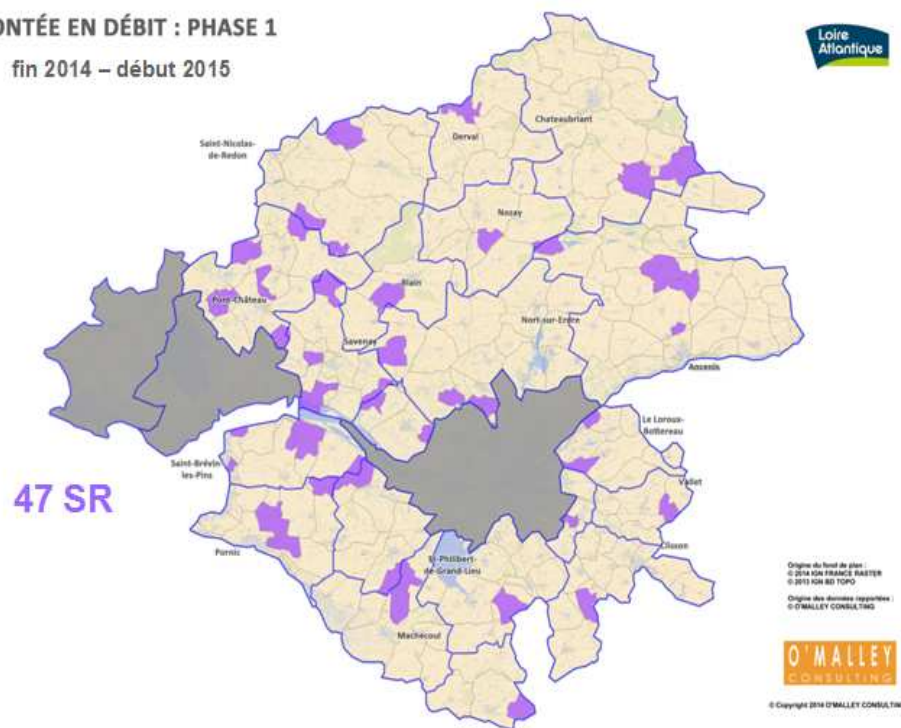
Réalisation 2015 sur recommandations de la Mission Très haut débit



Montée en débit 2013-2016

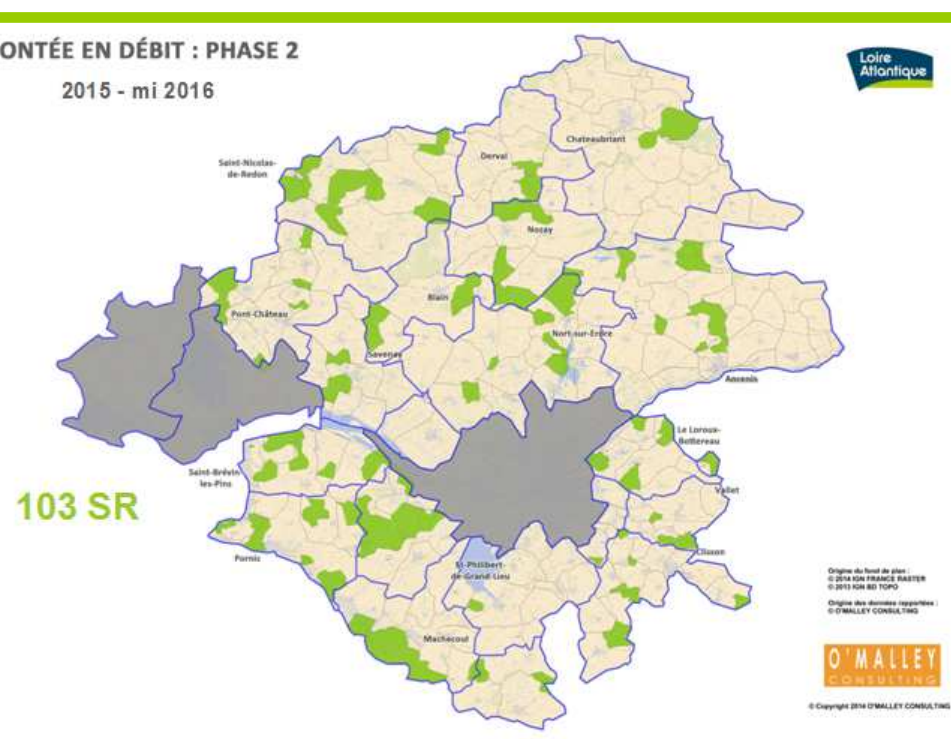
MONTÉE EN DÉBIT : PHASE 1

fin 2014 – début 2015



MONTÉE EN DÉBIT : PHASE 2

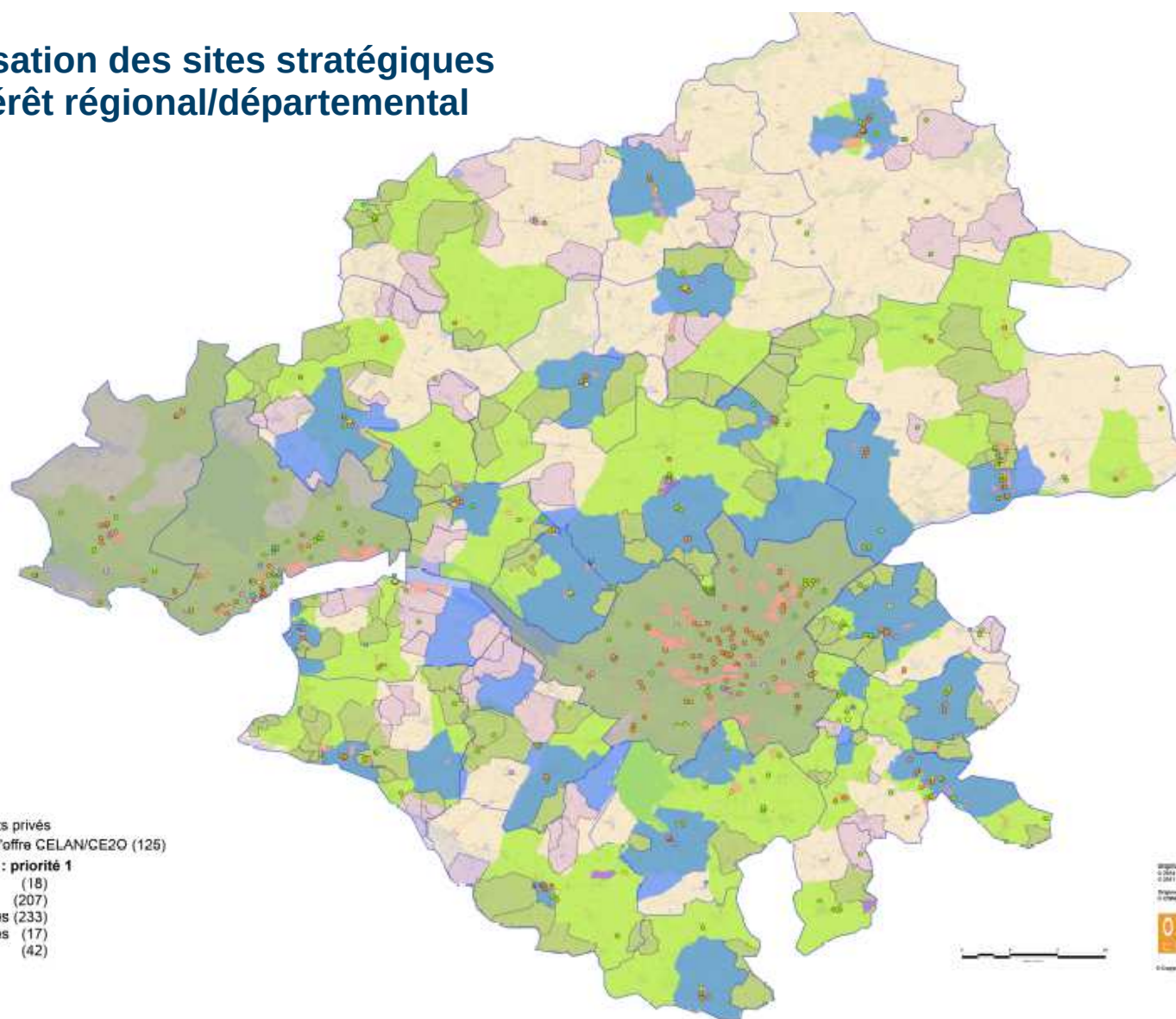
2015 - mi 2016



Localisation des sites stratégiques d'intérêt régional/départemental



- Zones FTTH
- Montée en débit (MED)
- Zones d'investissements privés
- Communes éligibles à l'offre CELAN/CE2O (125)
- Communauté d'innovation : priorité 1**
 - autres sites publics (18)
 - éducation (207)
 - entreprise < 250 salariés (233)
 - entreprise > 250 salariés (17)
 - santé (42)
- Zone d'activité



Stratégie du Fonds de 2010
© 2010-2015
© 2011 Communauté d'innovation
Stratégie des communes partenaires
de l'offre CELAN/CE2O
O'MALLEY
LA STRATÉGIE DE LA NUMÉRIQUE
© Copyright 2010-2015 O'MALLEY - 0299262626 - 0600